

Michel CABE

« Majourdon »

31420 CAZENEUVE-MONTAUT

Tél/Fax.: 05.61.98.73.19

michel.cabe@laposte.net

Monsieur le Procureur de la République

31 800 Saint-Gaudens

Cazeneuve-Montaut, le 7 juillet 2005

OBJET : SYGES

(courrier définitif déposé le 08/07/2005)

Monsieur le Procureur de la République,

Permettez-moi avant tout de me présenter :

Michel CABÉ, citoyen français, âgé de 52 ans, j'ai été élu en 2001 maire de ma commune, CAZENEUVE-MONTAUT, 56 habitants, et depuis le 13 juin dernier président du Syndicat Garonne et Salat sur la « gestion » duquel je souhaiterais attirer votre attention et avoir votre avis.

C'est au titre de délégué syndical de ma commune que j'ai eu tout d'abord à connaître des déboires de cette structure à laquelle notre commune avait adhéré, dès sa création, en 1987.

Le 8 juillet 2002, mes collègues délégués découvraient au cours d'une réunion à laquelle je n'avais pas jugé utile d'assister (compte tenu de l'inexistence de l'activité de Syndicat depuis des années), l'étendue des dégâts causés par une gestion calamiteuse d'une quinzaine d'année.

Ils découvraient un lourd passif, en fait une partie seulement, et que le maire de la ville la plus importante, CAZERES, par ailleurs le plus passionné des initiateurs du Syndicat, contestait l'adhésion de sa commune que tous croyaient certaine depuis le 11 avril 1991.

Ils apprenaient (du moins les nouveaux élus...dont je fais partie) que la Chambre Régionale des Comptes s'était à plusieurs reprises inquiétée de l'absence de compte administratif et de budget primitif et que l'ancien président (durant 12 ans), notre député Jean Louis IDIART, était depuis longtemps « aux abonnés absents ».

Nous sommes aujourd'hui 7 juillet à quelques heures du 3^{ème} anniversaire de ce que l'on pourrait considérer comme le « porté à connaissance » d'une situation qui découle de faits dont certains, me semble-t-il, pourraient, éventuellement, intéresser la justice et dans ce cas, dès demain, je crois savoir que des faits répréhensibles, même avérés, pourraient être prescrits.

En tant que président du SYGES, maire de ma commune et simple citoyen il ne m'appartient pas de juger, mais il me semble que des choses anormales au regard de la loi ont été commises et qu'il est de mon devoir d'en informer plus compétent que moi.

Vous constaterez sans doute, dans les lignes qui suivent et les documents ci-joints, qu'un certain nombre d'actes, commis par des élus, sont pour le moins étonnants.

Pour nombre d'entre eux, j'en ai trouvé les preuves dans les archives du SYGES et personne pour l'instant ne les a contestées.

Bien d'autres anomalies, ayant trait notamment à la gestion des fonds européens du programme Leader mériteraient me semble-t-il une enquête approfondie que mes modestes moyens ne me permettent pas de mener.

Pour toutes ses raisons et parce que je ne voudrais pas que mes administrés ou simplement mes enfants, puissent penser que j'ai pu couvrir d'éventuelles malversations, par ailleurs fort coûteuse pour les contribuables, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir examiner les actes que je porte à votre connaissance. Vous apprécierez la nécessité d'en approfondir la gravité et le contexte et d'en juger éventuellement les auteurs.

J'ai bien conscience que ma démarche est, au moins dans la forme, assez peu orthodoxe.

Quant à la « précipitation » et au support utilisé, le fax, ils résultent de ce que j'ai appris tout récemment qu'un éventuel délai de prescription de 3 ans pourrait courir à compter du 8 juillet 2002, date qu'un tribunal pourrait estimer être, comme je l'ai dit précédemment, celle de la découverte des faits.

Sur la forme proprement dite de ma requête, les avocats que j'ai consultés et qui étudient les pièces que je leur ai fournies, m'ont indiqué qu'il était de coutume de s'adresser à vous par leur biais.

Pressé par le temps comme dit ci-dessus, dans l'attente de savoir s'ils prennent mon parti et qu'ils rédigent alors, éventuellement, une requête plus polie, je me vois contraint de vous interpeller moi-même avec toutes les maladresses qui en découlent.

Vous trouverez ci-dessous ce qui ne peut être qu'une introduction à une histoire extrêmement complexe et qui apparaît pour tous ceux qui en ont eu connaissance comme assez « abracadabrant ». J'y joins un certain nombre de courriers et dossiers que j'ai rédigés ou contribués à rédiger (requête SYGES contre CAZERES) qui reflètent, assez bien je crois, dans quel contexte s'est déroulée « l'activité » du SYGES depuis sa création.

Les débuts de l'histoire

Le SYGES, a été créé le 20 juin 1987, alors que le tissu économique du « grand Comminges » commençait sérieusement à se désagréger.

À l'initiative du projet étaient quelques conseillers généraux (dont Gaston ESCUDE, vice-président du Conseil général, toujours en charge des actions économiques au sein de cette assemblée ...et bien connu de vos services), des sénateurs (ce n'est pas anodin) épaulés (pour la partie « technique ») par le Comité Départemental de Développement Economique (CDDE), émanation du Conseil Général de la Haute-Garonne, comité aujourd'hui dissous, dont le fonctionnement et la liquidation ont fait l'objet d'un intéressant rapport de la Chambre Régionale des Comptes en juillet 2002¹

A l'origine, il semble bien que le syndicat ait d'ailleurs été créé pour servir « d'écrin » à un projet industriel aussi séduisant qu'innovant, apporté par un sénateur (ce n'est pas anodin) passionné d'aéronautique, projet qui devait « sauver » notre région².

De cette « aventure industrielle » on retiendra pour la collectivité un coût que j'évalue pour l'instant à environ 4.7 MF dont plus de 2.75 MF, étaient réclamés fin 2002 aux communes dans un « arrangement » proposé par le Conseil Général avec l'aval du Préfet.

Compte tenu de l'énormité de la « pilule », du peu de transparence dans laquelle s'est déroulée toute l'affaire et comme suite à plusieurs réunions du comité syndical, une commission d'enquête a été constituée le 2 décembre 2002 dont je suis officiellement le rapporteur.

En fait, depuis trois ans, je mène à titre personnel une « enquête », ce que d'aucuns³ appellent une « croisade », afin de comprendre ce qui a pu conduire notre syndicat à un tel fiasco, et dégager d'éventuelles responsabilités. Après avoir passé des centaines d'heures à étudier des milliers de documents, rédigé des centaines de pages, j'en arrive à la conclusion que, plus que des erreurs, des fautes ont été commises.

Pour la troisième année consécutive, j'ai réussi à en convaincre mon conseil municipal qui a refusé d'inscrire au budget de la commune les cotisations réclamées par le SYGES.

Pour la troisième année consécutive, j'ai alerté la Chambre Régionale des Comptes⁴ sur ce qui m'apparaît être de graves irrégularités dans la gestion du syndicat, notamment sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Jean Philippe VACCHIA, sans doute ébranlé par notre discussion de près de trois quarts d'heure le 15 juillet 2004 en présence du président de section Jean-Paul CORBIERE a diligenté un contrôle de gestion.

Le 20 juillet prochain j'ai ainsi rendez-vous avec le Conseiller Jean-Pierre DONZE et l'assistant de vérification Jean-Pierre DUCUING qui viennent à CAZENEUVE-MONTAUT, une journée entière, examiner avec moi le document de près de 300 pages que j'ai écrites sur différentes « affaires » concernant le SYGES et surtout consulter les documents qui s'y rattachent.

J'ai par ailleurs « publié » (auprès des délégués syndicaux et des conseillers généraux mis en cause) un document d'une centaine de pages⁵ retraçant l'historique de deux opérations menées par le

¹ <http://www.ccomptes.fr/spi-cgi-bin/nph-editDoc.exe?winSize=1&idCtx=a03836090820&idDoc=1270&noClass=0>

² Comme me le disait ces jours-ci un maire présent lors de la signature du « contrat », « l'élite » politique présente lors de la « cérémonie », qui promettait au début de la réunion la création d'une dizaine d'emplois, terminait celle-ci, emporté par l'enthousiasme en en faisant miroiter 150. (La Dépêche du Midi - 10 mars 1988)

³ En fait mon concurrent malheureux à l'élection « présidentielle », Pierre CASTÉRAS.

⁴ Voir courriers ci-joints.

⁵ Document joint : « Si SYGES m'était compté »

SYGES qui font apparaître, à mon sens, des délibérations à l'authenticité douteuse, des opérations comptables pour le moins extravagantes (un prêt attribué pour une opération fictive qui par « miracle » se transforme d'ailleurs en subvention), une subvention substantielle attribuée à une association sans véritable contrepartie (PLH).

Les faits et documents présentés n'ont fait à ce jour l'objet d'aucun démenti, encore moins de poursuites en diffamation à mon endroit.

Mieux, l'un des conseillers généraux mis en cause, M. DURRIEU, premier président du SYGES, a admis devant le comité syndical devant lequel il était invité à s'expliquer, la véracité de ce que j'avance sur les conditions de signature de l'emprunt et de la convention de prêt du « projet MAP » (« j'ai signé ce qu'on m'a dit de signer »).

Quant à Jean-Louis IDIART, lors de son « audition », toujours au sujet du projet MAP, il a reconnu que « des erreurs avaient été faites » sous ses douze ans de présidence et qu'il en assumait la responsabilité⁶.

Il n'a pas eu par contre, pour cause de maladie, l'occasion de s'expliquer sur les retombées du « conséquent » rapport qu'il a commandé et payé, « rubis sur l'ongle », à l'ARIM, présidée par son collègue député Jacques ROGER-MACHART.

La vie du SYGES et ses alés

Peut-on qualifier d'erreurs les quelques éléments qui suivent ? Sont-ce de simples anecdotes ?

Le projet MAP

Un sénateur, Bernard PARMANTIER, rencontre un autre sénateur, Léon EECKHOUTTE, président du Conseil Général dont les élus Commingeois sont à la recherche de projets industriels pour sauver leur région. M. PARMANTIER est justement président d'une société, associé à un génial chercheur du CNRS Robert REGIPA qui rêve de construire des ballons. Ce dernier est comme on le verra dans les documents joints, particulièrement marqué par le sort puisque récemment encore, en développant ses idées pour transporter les tronçons d'Airbus il a provoqué « l'envol » de 2 millions et demi d'euros.

Pour monter le projet de l'usine Commingeoise, un montage financier est laborieusement élaboré (pas moins de **trois délibérations** ce qui explique sans doute l'achat du **deuxième** registre de délibérations trouvé dans les archives).

Malheureusement, les trois délibérations oublient de mentionner la nécessité pour le SYGES de signer une convention de prêt qui rend caducs les engagements du Conseil Général qu'on a fait miroiter aux élus. On oublie par ailleurs malencontreusement de soumettre cet engagement au contrôle de légalité.

Par la suite, lorsque l'entreprise « auditée » avec une extraordinaire et incompréhensible légèreté par l'expert pourtant rémunéré avec largesse par le CDDE, s'écroule, on tente de boucher le trou par ce que, dans d'autres milieux, on appellerait de la « cavalerie », en l'occurrence un nouveau prêt du Conseil Général pour un bâtiment pour le moins virtuel.

Puis, parce qu'il faut éviter des déficits criants, une délibération opportune d'un contrôleur des impôts, tout aussi fin politique que mauvais gestionnaire, vient transformer en subvention ce que la veille il remboursait comme emprunt (page 77 et suivantes du « conte de faits »)

Etc...etc...

Les études

Le temps me manque malheureusement pour disserter brillamment sur ces documents d'anthologie que constituent :

« *La pré étude de faisabilité d'un dispositif de développement économique dans le Comminges* », « rédigée » par la société TEN sous la houlette de Claude NEUSCHWANDER et payée (en 2 factures à regarder attentivement) la modique somme de 314 294 F

et le

« *PLH GARONNE et SALAT DIAGNOSTIC PROGRAMME* », rapport intermédiaire payé 415 000 F à l'ARIM présidée par Jacques ROGER-MACHART

J'en joins donc la copie intégrale.

⁶ Cette prise en charge ne va pas, malheureusement, jusqu'à éponger les 2,2 millions de francs d'intérêts qu'à coûtée la gestion qu'il a faite de la dette en tant qu'ordonnateur.

Quelle extraordinaire coïncidence par ailleurs que, des années plus tard et après des revers de fortune divers, ces 2 experts se soient retrouvés pour fonder, le 29 septembre 2000 la société «Entreprise et Développement Régional (EDR) » –RCS Paris B 432 953 834.

La non-adhésion de CAZERES

On ne peut parler du SYGES sans en évoquer l'une des figures emblématiques, Gaston ESCUDE , condamné à six mois de prison avec sursis pour faux en écritures publiques, renvoyé en correctionnelle (dans le marché public de la chapelle des Capucins), entre autres pour recel de favoritisme, en compagnie de l'architecte CHARRIERE, inquiet pour les mêmes faits et avec le même architecte au sujet de la caserne de pompiers de CAZERES et qui, pour retirer sa commune du piège du SYGES, exhibe une délibération délicatement scotchée dans un registre par ailleurs soigneusement tenu.

Il se permet même, avec désinvolture, de la faire enregistrer en Préfecture au nom d'un syndicat d'ordures ménagères dont il est président. (Voir notre mémoire en appel SYGES contre CAZERES).

On retrouve le même Gaston ESCUDE un temps délégué de la commune de MAZERES, administrée par son collègue Jean-Louis IDIART ...ce qui lui permet d'être vice-président du SYGES.

Puis on le voit assister, en tant que « non-délégué » sans doute, en 1995, à une commission d'appel d'offres où officie l'architecte CHARRIÈRE, toujours, maître d'œuvre du projet CABARÉ

En guise de conclusion

Voilà, Monsieur le Procureur, quelques-uns des éléments que je souhaitais soumettre à votre analyse.

Je n'ai malheureusement pas le temps de vous présenter quelques autres « bizarreries » que vous trouverez citées au fil des correspondances jointes, ou qui figurent dans le document de travail précédemment évoqué, d'environ 300 pages, communiqué à la Chambre Régionale des Comptes, dans lequel je consigne, à mes moments perdus, le résultat de mes recherches et mes interrogations :

Par exemple et « en vrac » :

- Où est passé l'ordinateur portable disparu après que la « commission des archives » du SYGES ait commencé à enquêter ?

- A quoi ont servi les 28 000F de timbres achetés par le SYGES le 22/12/1995, huit jours à peine avant la fin de contrat de ses employés ?

- Qu'est devenu le CD-ROM payé 250 607 F et dont la maquette n'avait toujours pas vu le jour six mois après son règlement ?

- Pourquoi les arguments que j'avais fournis pour défendre la position du SYGES dans le contentieux qui l'oppose à CAZERES (et notamment la délibération « scotchée ») n'ont-ils pas été produits devant le tribunal administratif de Toulouse par l'avocat du cabinet BOUCHE, chargé de nous représenter ?

- Pourquoi a-t-on attendu plus de trois ans et demi avant d'intenter une action pour récupérer l'argent dû par la SOTECH, locataire d'un bâtiment construit par le SYGES. Est-ce parce que son gérant a été longtemps président du tribunal de commerce et qu'il en est l'actuel vice-président ?

Merci, Monsieur le procureur de bien vouloir m'aider à répondre à toutes ces questions.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer mes respectueuses salutations

Michel CABÉ

"Majourdon"

31420 CAZENEUVE-MONTAUT

Tél/Fax: 05 61 98 73 19

michel.cabe@laposte.net

Pièces jointes :

- sur les saisines de la Chambre Régionale des Comptes pour non inscription au budget des cotisations « dues » au SYGES par la commune de CAZENEUVE-MONTAUT : mes courriers des 22 juin 2003, 9 juin 2004 et 11 juin 2005 informant son président du motif du refus.
- sur le projet MAP et le programme local de l'habitat : document personnel du 20 septembre 2004 remis aux délégués syndicaux.
- Sur la « non adhésion » de CAZERES requête rédigée par Gilles MAGRINI, avocat, pour la cour administrative d'appel de BORDEAUX accompagnée d'éléments trouvés dans les archives du SYGES, à la mairie de CAZERES et aux archives départementales
- Rapports de TEN et de l'ARIM